Contrat AMAPP Les Paniers Bio de l'Auxerrois

Contrat Agneau

L'association a pour objet de **maintenir (et d'inciter à l'installation) les exploitations, de proximité, pratiquant l'agriculture biologique** : fournissant des produits de qualité, écologiquement sains et socialement équitables. En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consom'acteurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contractants

PRODUCTEURS *CONSOM'ACTEUR*

Alex et Nathalie RIABOFF
Ferme « le Champ au Loup
89350 GRANDCHAMP
Tel 03 /86/45/58/06

Tutrice **:** Christine DUFFAUT
Tel : 06 52 55 43 89
Mail : lespaniersbioauxerrois@gmail.com / duffaut.c@neuf.fr

Contenu du contrat

Livraison :	**le jeudi 9 mars 2023**	**Commande Nbre Colis**
Date limite Commande :	**le 1er mars 2023**	
Colis (1/2 agneau) Poids de 6 à 9 kg 18 €/kg	Côtes, gigot complet (gigot+ selle), épaule et poitrine, collier et les abats (foie, cœur, rein tranchés).	

La distribution se fera le jeudi 9 mars 2023 – Parking GERMINAL à Auxerre – de 18h00 à 18h30

La commande se fera auprès des tuteurs.

Engagements du consom'acteur :

- Il s'engage à venir chercher sa commande à la date prévue pour la distribution.
- En cas d'absence imprévue, le consom'acteur peut faire retirer sa commande par une personne de son choix (même non adhérente à l'Amapp). S'il ne trouve pas de solution, il prévient le tuteur ou le producteur pour trouver une solution ensemble.

Le paiement des caissettes, se fait directement au producteur.

Engagements du Producteur :

Nous nous engageons à livrer un produit de qualité, écologiquement sains, en pratiquant des techniques respectueuses de l'environnement.
Nous nous engageons à produire dans la transparence et à ouvrir notre exploitation aux visites des consom'acteurs de l'AMAPP, nous sommes ouverts aux questions que peuvent se poser les Amappiens.
Nous nous engageons à tenir compte des remarques faites par les consommateurs.

Signatures,
précédées de la date et de la mention « **lu et approuvé** »

PRODUCTEUR *CONSOM'ACTEUR*

Le contrat est établi en 2 exemplaires – 1 pour chaque contractant